

Déclassement et surclassement : quels effets sur l'accessibilité à l'emploi ?

La concurrence entre actifs sur le marché de l'emploi ne s'effectue pas uniquement entre personnes ayant les mêmes caractéristiques. L'adéquation entre le niveau de qualification et la rémunération est imparfaite : le déclassement concerne nombre de jeunes et de femmes dont le salaire est plus bas que ce que laisserait présager leur diplôme. Inversement, l'expérience professionnelle peut parfois compenser un faible niveau de qualification, même si ces situations de surclassement sont bien moins fréquentes. Ainsi, l'asymétrie induite par ces phénomènes renforce les inégalités face à l'emploi : les opportunités sont plus fortes pour les diplômés dès lors qu'ils intègrent le marché des emplois plus faiblement rémunérateurs. Par conséquent, celles des moins qualifiés sont réduites d'autant.

Les jeunes actifs et les femmes plus souvent déclassés

La correspondance entre niveau d'emploi et niveau de diplôme n'est pas parfaite (figure 15). En début de carrière les jeunes sont souvent amenés à occuper un premier emploi de niveau inférieur à leur niveau d'études : les diplômés des 2^{ème} et 3^{ème} cycles de 16 à 29 ans ne sont que 39,4 % à occuper un emploi à haute rémunération et 43,7 % à occuper un emploi à rémunération intermédiaire haute (encadré 3). En fin de carrière, on observe l'effet inverse : les actifs occupent des emplois d'un niveau supérieur à leur niveau de diplôme. Par exemple les diplômés de 1^{er} cycle ou d'un bac général, qui ne sont que 11,8 % à occuper un poste à haute rémunération entre 30 et 45 ans, sont 20,6 % à en occuper un entre 46 et 64 ans.

15 - Part du type d'emploi occupé en fonction de la catégorie de diplôme

	Emplois à haute rémunération	Emplois à rémunération intermédiaire haute	Emplois à rémunération intermédiaire basse	Emplois à basse rémunération
	%	%	%	%
2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle	53,9	35,0	7,8	3,3
1 ^{er} cycle et baccalauréats généraux	12,0	50,2	25,8	12,0
Filières professionnelles	3,6	20,9	44,8	30,7
Sans diplôme	2,0	10,0	41,6	46,4

Source : Insee, recensement de la population 2010.

Note de lecture : 53,9 % des diplômés de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle occupent un emploi à haute rémunération en 2010.

Les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes d'être déclassées, c'est à dire d'occuper un emploi de niveau inférieur à leur niveau de diplôme. Par exemple chez les jeunes diplômés des 2^{ème} et 3^{ème} cycles, les hommes sont 50,0 % à occuper un emploi de niveau inférieur, pour les femmes, cette proportion atteint 69,2 %. Il n'y a que chez les diplômés de premier cycle et les bacs généraux de 46 à 64 ans que la part d'actifs occupant un emploi de niveau de rémunération inférieur à celui correspondant au diplôme est la même pour les hommes et les femmes. À l'inverse, les hommes sont davantage surclassés, c'est à dire susceptibles d'occuper un emploi d'un niveau de rémunération plus élevé que celui correspondant à leur diplôme. Par exemple, chez les non-diplômés de 46 à 64 ans, occupant majoritairement des emplois à basse rémunération, 50,7 % des hommes occupent un emploi à rémunération intermédiaire basse. Cette proportion n'est que de 34,2 % chez les femmes du même âge.

Le déclassement des plus diplômés leur confère une accessibilité élevée, même dans les zones rurales

Pour les diplômés des 2^{ème} et 3^{ème} cycles, la possibilité d'exercer un emploi correspondant à une qualification inférieure à leur niveau de diplôme permet de conserver une accessibilité à l'emploi élevée y compris dans les zones les plus éloignées des grands centres.

En limitant les possibilités d'emploi des diplômés des 2^{ème} et 3^{ème} cycles aux emplois à haute rémunération, l'accessibilité à l'emploi est élevée autour des grandes villes. Les communes de la communauté urbaine de Lille, de la communauté de communes Pévèle-Carembault et de la communauté d'agglomération de Valenciennes offrent à leurs résidents une accessibilité élevée aux emplois à haute rémunération. En revanche, dans les zones plus rurales (l'Avesnois, l'arrière-pays littoral et le sud de l'Artois), l'accessibilité aux emplois à haute rémunération est plus faible.

Lorsqu'on intègre les possibilités de déclassement et de surclassement (figures 16 à 18), l'accessibilité à l'emploi des diplômés de 2^{ème} et 3^{ème} cycle est significativement améliorée dans ces zones (à l'exception d'Hesdin et de ses alentours). En effet, le déclassement et le surclassement augmentent, pour un niveau de diplôme, les possibilités d'emploi mais également le nombre de « concurrents » potentiels (encadré 4). Par exemple l'Audomarois voit son accessibilité atteindre un niveau comparable à celle du Cambrésis.

Encadré 3 : regroupements utilisés pour les types d'emploi et les catégories d'individus

Les différents types d'emplois ont été regroupés en 4 niveaux regroupant les catégories socioprofessionnelles de salaire, net à temps plein, homogènes (source : DADS 2011) de la manière suivante (par salaire moyen décroissant) :

emplois à haute rémunération : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise ; cadres techniques d'entreprise ; cadres de la fonction publique ; professions de l'information et des arts ; professeurs et professions scientifiques. Le salaire moyen annuel net à temps plein en 2010 pour ce groupe d'emplois est de 42 100 euros.

emplois à rémunération intermédiaire haute : professions intermédiaires administratives de la fonction publique ; contremaîtres et agents de maîtrise ; professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises ; techniciens ; professeurs des écoles et instituteurs ; policiers et militaires ; professions intermédiaires de la santé et du travail social. Le salaire moyen annuel net à temps plein en 2010 pour ce groupe d'emplois est de 25 200 euros.

emplois à rémunération intermédiaire basse : ouvriers qualifiés de type industriel ; ouvriers qualifiés de manutention, magasinage et transport ; chauffeurs ; employés administratifs d'entreprise ; ouvriers qualifiés de type artisanal ; agents de service fonction publique ; clergé, religieux. Le salaire moyen annuel net à temps plein en 2010 pour ce groupe d'emplois est de 18 500 euros.

emplois à basse rémunération : ouvriers non qualifiés de type industriel ; employés de commerce ; ouvriers non qualifiés de type artisanal ; ouvriers agricoles ; personnels de services aux particuliers. Le salaire moyen annuel net à temps plein en 2010 pour ce groupe d'emplois est de 13 500 euros.

Les professions libérales, exploitants agricoles, artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont exclus du champ.

Les actifs sont caractérisés par leur niveau de diplôme. Les diplômés ont été regroupés en fonction du niveau d'emploi principalement occupé par leurs titulaires dans la région Nord-Pas de Calais :

diplômes de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle (occupant majoritairement des emplois à haute rémunération)

diplômes de 1^{er} cycle et bacs généraux (occupant majoritairement des emplois à rémunération intermédiaire haute) : bac général, brevet supérieur ; diplôme universitaire du 1^{er} cycle

diplômes des filières professionnelles (occupant majoritairement des emplois à rémunération intermédiaire basse) : brevet ; CAP, brevet de compagnon ; BEP ; bac technologique ou professionnel, certificat d'études primaires ; BEPC

sans diplôme (occupant majoritairement des emplois à basse rémunération) : aucune scolarité effectuée ; aucun diplôme, scolarité primaire et collège ; aucun diplôme, scolarité au-delà du collège

Cela s'explique par le fait que les emplois à haute rémunération sont souvent occupés par des actifs ayant le niveau de diplôme correspondant alors que les autres types d'emploi sont occupés par des actifs ayant des niveaux de diplômes plus variés. Seulement 40 % des postes les plus rémunérés sont occupés par des personnes ayant un niveau de diplôme inférieur, alors que pour les emplois à rémunération intermédiaire haute, la concurrence est plus accrue : 55 % des postes sont occupés par des personnes n'ayant pas un niveau de diplôme correspondant. Cette concurrence s'accroît encore pour les emplois à rémunération intermédiaire basse et pour les emplois à basse rémunération. Pour les diplômés des 2^{ème} et 3^{ème} cycle, l'effet « élargissement des possibilités » l'emporte donc sur l'effet « concurrence ». C'est particulièrement le cas dans les zones rurales et pour les diplômés des 2^{ème} et 3^{ème} cycle de 16 à 30 ans : leur accessibilité à l'emploi y reste élevée.

En revanche, pour les diplômés des 2^{ème} ou 3^{ème} cycles, dans les zones urbaines, les deux effets se compensent. Les opportunités nouvelles offertes par le déclassement sont alors rééquilibrées par un effet concurrentiel. En effet, les autres groupes sociaux postulant également sur les emplois précédemment réservés à ces diplômés des 2^{ème} et 3^{ème} cycles, l'accessibilité de ces actifs en zone urbaine reste inchangée.

Encadré 4 : influences du déclassement - surclassement sur l'accessibilité à l'emploi

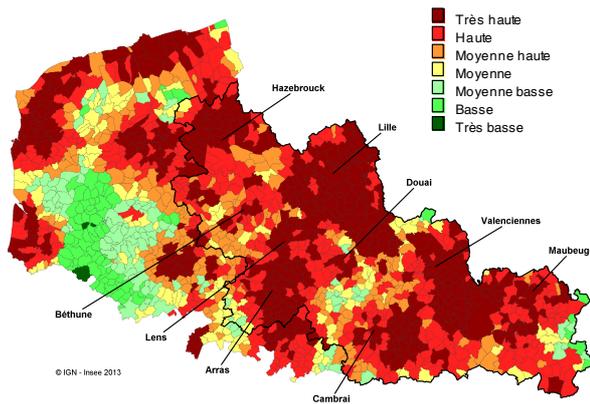
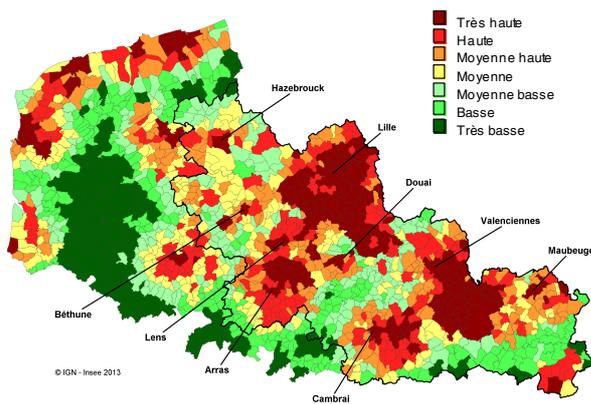
L'accessibilité à l'emploi pour un groupe social d'un niveau de diplôme donné est calculée en prenant en compte la répartition observée de chaque niveau de diplôme et de chaque type d'emploi des actifs occupés du Nord-Pas-de-Calais. Afin d'étudier l'impact sur l'accessibilité à l'emploi, une modélisation fictive où un actif ne peut occuper qu'un type d'emploi correspondant à son niveau de diplôme a été réalisée et sert de point de comparaison.

Deux effets s'opposent lorsqu'on prend en compte les emplois occupés par des personnes n'ayant pas le niveau de qualification correspondant, par rapport à la situation fictive où les actifs n'occupent que des emplois correspondant à leur niveau de diplôme :

- un effet « concurrence » qui va diminuer l'accessibilité à l'emploi : on accroît le nombre de candidats à un poste donné (des diplômés d'un niveau inférieur vont postuler sur des emplois stratégiques)

- un effet « élargissement des possibilités » qui va augmenter l'accessibilité à l'emploi : on accroît le nombre d'emplois auxquels l'actif peut postuler. Un diplômé pourra accepter un emploi de niveau inférieur plutôt qu'un emploi correspondant à son niveau de qualification ; une personne ayant de l'expérience pourra faire valoir ses acquis et prétendre à un poste de niveau supérieur

16 - Accessibilité à l'emploi des diplômés des 2^{ème} et 3^{ème} cycles, de 16 à 29 ans ...

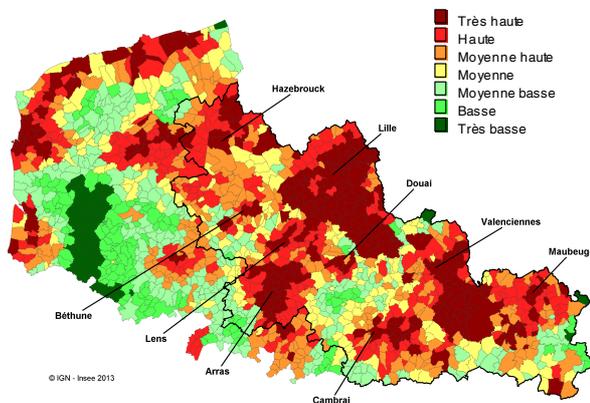
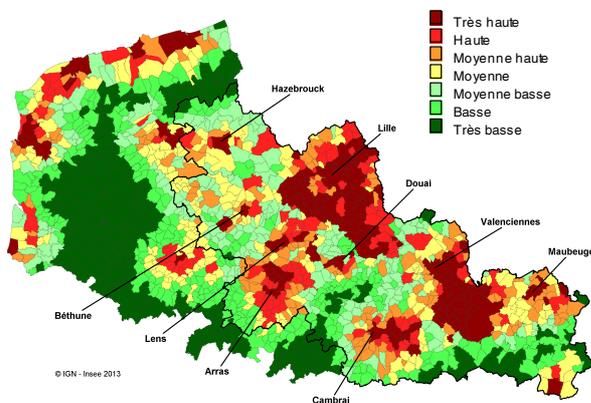


... uniquement aux emplois à haute rémunération

... à tous les emplois

Source : Insee, recensement de la population 2010.

17 - Accessibilité à l'emploi des diplômés des 2^{ème} et 3^{ème} cycles, de 30 à 45 ans ...

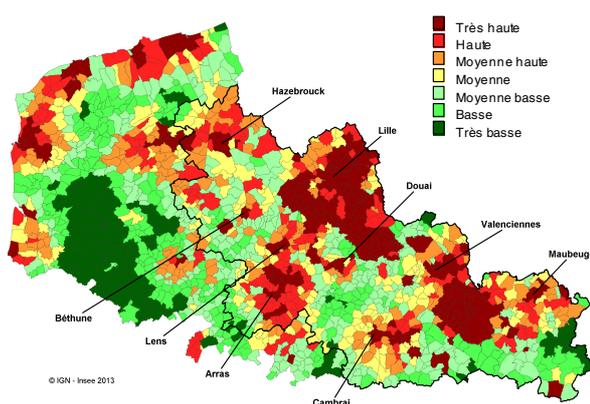
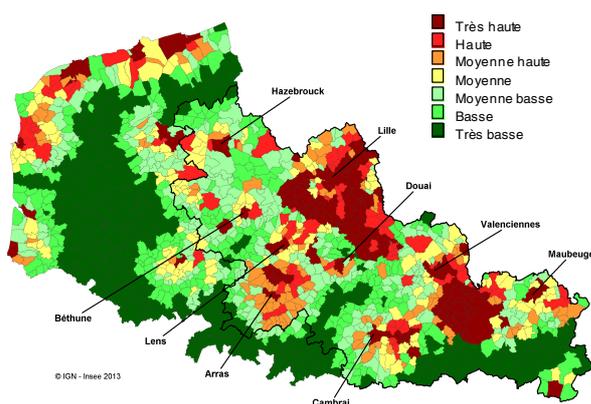


... uniquement aux emplois à haute rémunération

... à tous les emplois

Source : Insee, recensement de la population 2010.

18 - Accessibilité à l'emploi des diplômés des 2^{ème} et 3^{ème} cycles, de 46 à 64 ans ...



... uniquement aux emplois à haute rémunération

... à tous les emplois

Source : Insee, recensement de la population 2010.

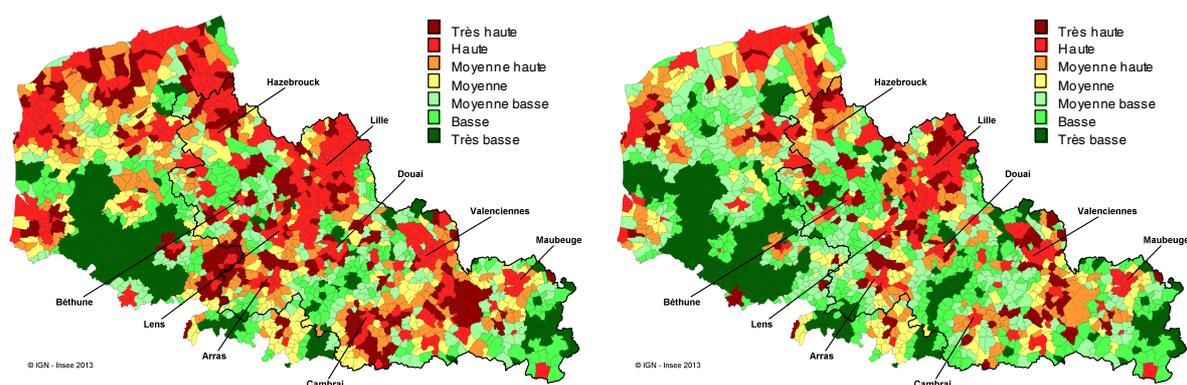
Les non-diplômés pénalisés par la concurrence des diplômés, y compris pour les emplois les moins rémunérateurs

Si la majorité des non-diplômés se tourne vers des emplois aux revenus intermédiaires, a minima, la concurrence exercée par certains diplômés sur les emplois à basse rémunération diminue l'accessibilité à l'emploi des non-diplômés sur la quasi-totalité de la région, par rapport à la situation fictive où seuls les non-diplômés occuperaient des postes à basse rémunération (figure 19). En effet, cette concurrence, induite en supprimant l'étanchéité du marché du travail entre niveaux de diplôme (encadré 5), dépasse les opportunités supplémentaires pour les actifs non qualifiés se surclassant.

Ainsi, l'accessibilité à l'emploi des non-diplômés s'affaiblit et devient plus disséminée sur le territoire que pour les diplômés lorsqu'on considère cette nouvelle approche. Seuls quelques grands pôles d'emploi conservent toutefois une accessibilité élevée pour les non-diplômés : le littoral dunkerquois, Lille, Roubaix, Tourcoing et Valenciennes. Les villes centres de taille moyenne, telles que Béthune, Hazebrouck ou encore Cambrai conservent une bonne accessibilité qui décroît néanmoins très fortement dès la couronne périphérique de celles-ci. Enfin, la majorité des zones rurales telles que le Ternois ou l'Avesnois présentent une accessibilité très faible.

En dehors des grands pôles d'emplois, l'accessibilité à l'emploi des non-diplômés est plus faible du fait de la concurrence des diplômés sur des emplois à basse rémunération. En effet, seuls 82 000 non-diplômés occupent un emploi de rémunération intermédiaire ou élevée et bénéficient de l'effet « élargissement des possibilités d'emploi », alors que 249 000 diplômés occupent un emploi à basse rémunération et concurrencent donc les non-diplômés sur les emplois à basse rémunération.

19 - Accessibilité à l'emploi des hommes non diplômés ...



... uniquement aux emplois à basse rémunération,
sans concurrence des diplômés

... à tous les emplois,
avec concurrence des diplômés

Source : Insee, recensement de la population 2010.

L'accessibilité à l'emploi des femmes est globalement moindre que celle des hommes ...

Quel que soit leur niveau de diplôme, la différence d'accessibilité entre femmes et hommes s'explique principalement par des déplacements domicile-travail moins importants chez les femmes que chez les hommes.

Les femmes se déplacent moins, en proportion et en distance, que les hommes pour travailler : les femmes effectuent un déplacement domicile-travail moyen de 17 minutes, contre 23 minutes pour les hommes. Elles sont également 31,8 % à travailler dans leur commune de résidence contre 21,6 % pour les hommes. Les femmes ont donc accès à moins de centres d'emploi que les hommes, et, par conséquent, une accessibilité à l'emploi plus faible que les hommes.

Plus le niveau de diplôme est élevé, plus la différence d'accessibilité à l'emploi entre hommes et femmes s'atténue.

Les femmes les plus diplômées (bac général et études supérieures) ne sont que très peu pénalisées par rapport aux hommes dans les communes de taille moyenne (Saint-Omer, Cambrai). Inversement, dans les zones rurales, l'accessibilité à l'emploi des femmes les plus diplômées est bien en deçà de celle des hommes, l'impact des mobilités étant plus important (figure 20).

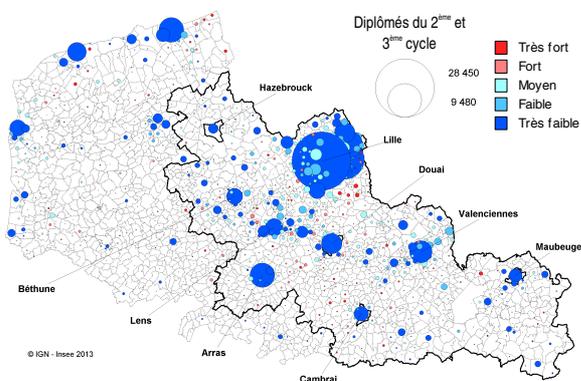
... en particulier pour les actifs les moins diplômés

En revanche, pour les femmes les moins diplômées, l'écart d'accessibilité à l'emploi avec les hommes est très important.

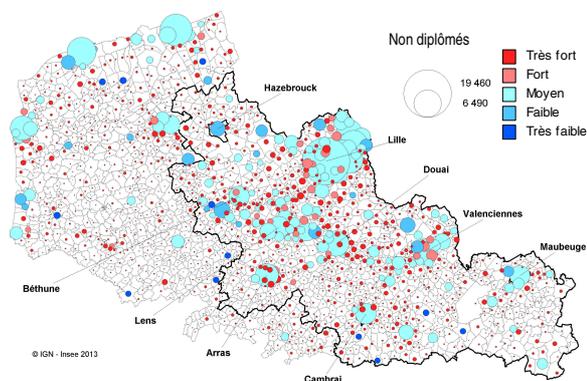
En zone urbaine, chez les non-diplômés, la proportion d'actifs travaillant et résidant dans la même commune est nettement plus importante chez les femmes (50,1 %) que chez les hommes (30,6 %), alors que chez les diplômés du 2^{ème} et 3^{ème} cycle les proportions d'hommes et de femmes travaillant et résidant dans la même commune sont proches (respectivement 22,2 % et 26,1 %). Cette importante différence de mobilité observée entre hommes et femmes chez les non-diplômés urbains entraîne une importante différence d'accessibilité à l'emploi : en ville, l'accessibilité à l'emploi des femmes non diplômées est souvent inférieure de 50 % à celle des hommes (notamment dans le bassin minier).

En zone rurale également, l'écart de mobilité entre hommes et femmes est tel que pour les non-diplômés, l'accessibilité à l'emploi des femmes peut être 10 fois inférieure à celle des hommes. Cette moindre accessibilité par rapport aux hommes concerne aussi les femmes issues de la filière professionnelle.

20 - Écart d'accessibilité entre les femmes et les hommes ...
... diplômés du 2^{ème} et 3^{ème} cycle ...



... des non diplômés ...



... à tous les emplois

Source : Insee, recensement de la population 2010.

L'accessibilité à l'emploi décroît avec l'âge quel que soit le niveau de diplôme

Indépendamment du niveau de qualification, l'accessibilité à l'emploi diminue avec l'âge. Cela est en partie dû à des déplacements domicile-travail plus courts et une adéquation plus forte entre qualification et emploi occupé qui conduisent à prendre moins d'emplois en compte dans l'accessibilité des plus âgés (figure 21).

Pour les diplômés (de tous niveaux de diplômes), dans la tranche d'âge 30 à 45 ans, l'emploi occupé correspond davantage au niveau de qualification des personnes, ce qui conduit à limiter la prise en compte des emplois ne correspondant pas au niveau de diplôme des actifs. L'accessibilité à l'emploi est donc légèrement plus faible pour les 30 à 45 ans que pour les 16 à 29 ans (figure 22). C'est particulièrement le cas dans les espaces ruraux. Les emplois sont moins nombreux que dans les espaces urbains et, dans le même temps, les 30 à 45 ans se concentrent davantage sur les emplois correspondant à leur niveau de diplôme que les 16 à 29 ans. On observe donc une accessibilité à l'emploi plus faible chez les 30 à 45 ans que chez les 16 à 29 ans alors que les deux groupes d'âges ont des distances domicile-travail similaires (moins de 2 minutes d'écart à niveau de diplôme et espace de résidence fixés entre les groupes d'âges 16 à 29 ans et 30 à 45 ans).

21 - Part des individus occupant un emploi correspondant au niveau de diplôme, en fonction de l'âge

	Entre 16 et 29 ans	Entre 30 et 45 ans
	%	%
Diplômés du 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle	39,4	53,9
Diplômés de 1 ^{er} cycle ou de niveau baccalauréat	47,7	50,4
Diplômés de filières professionnelles	41,3	46,4

Source : Insee, recensement de la population 2010.

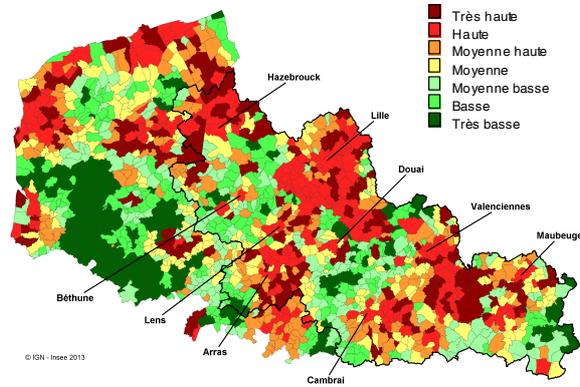
En revanche pour la tranche d'âge 46 à 64 ans, deux effets se conjuguent chez les diplômés et conduisent à une accessibilité à l'emploi nettement plus faible que pour les autres tranches d'âge :

- les mobilités domicile-travail observées diminuent fortement par rapport aux plus jeunes, ils ont donc accès à moins de centres d'emploi que les ces derniers : par exemple, les plus diplômés ruraux ont un temps de trajet domicile-travail médian de 17 minutes entre 30 et 45 ans et de 11 minutes entre 46 et 64 ans.
- les actifs occupent un emploi davantage en adéquation avec leur niveau de diplôme, ce qui réduit l'éventail d'emplois auxquels ils pourraient postuler.

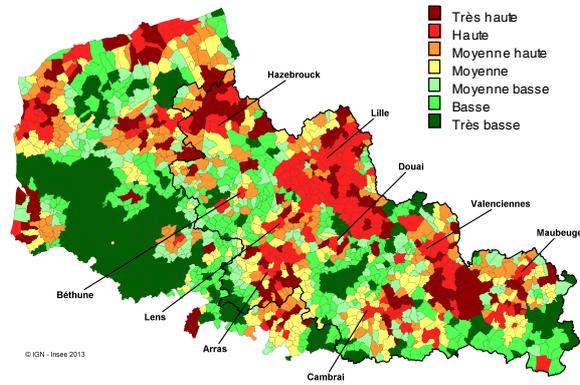
Pour les non-diplômés, l'accessibilité s'améliore dans la tranche d'âge 30 à 45 ans : d'une part ils se déplacent aussi loin que les 16 à 30 ans et, d'autre part, leur expérience leur permet d'accéder à des emplois mieux rémunérés. La proportion de non-diplômés occupant un emploi à rémunération intermédiaire basse passe de 32 % à 42 % entre les individus de 16 à 29 ans et ceux de 30 à 45 ans alors que la proportion de non-diplômés occupant un emploi à basse rémunération passe de 58 % à 46 %.

En revanche, l'accessibilité à l'emploi des non-diplômés diminue fortement pour la tranche d'âge 46 à 64 ans, conséquence directe de l'importante diminution des déplacements domicile-travail observés.

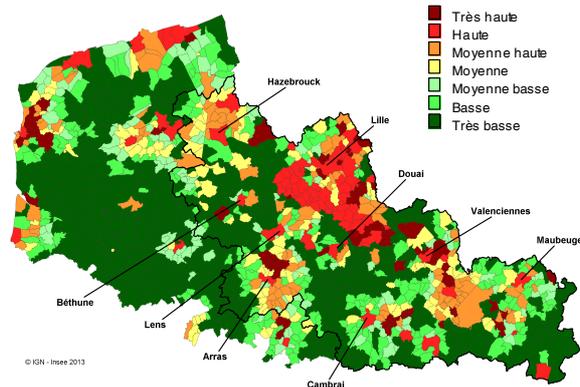
22 - Accessibilité à l'emploi des diplômés du 1^{er} cycle ou de niveau bac général ...



... de 16 à 29 ans, à tous les emplois



... de 30 à 45 ans, à tous les emplois



... de 46 à 64 ans, à tous les emplois

Source : Insee, recensement de la population 2010.

Encadré 5 : mode de calcul des indices d'accessibilité à l'emploi par niveau de diplôme.

Nouveau mode de calcul des IEC

Pour chaque centre économique considéré comme commune de travail, l'Indicateur d'Emplois corrigé de la Concurrence (IEC) mesure le nombre d'emplois d'un niveau de rémunération rapporté au nombre d'actifs susceptibles d'y postuler. Les actifs sont regroupés par niveau de diplôme et groupe social. Ils sont comptabilisés avec une pondération inversement proportionnelle à la distance qui les sépare de leur lieu de travail, selon la capacité observée, du groupe social auquel ils appartiennent, à effectuer un tel déplacement.

Pour la version de calcul ne prenant pas en compte les effets de déclassement et d'acquis de l'expérience, seuls les concurrents ayant le niveau de diplôme correspondant directement au type d'emploi sont comptabilisés.

Pour la version de calcul prenant en compte les effets de déclassement et d'acquis de l'expérience, tous les actifs sont comptabilisés. Un deuxième jeu de pondération est appliqué : la proportion d'actifs occupés du même niveau de diplôme et du même groupe social à occuper le type d'emploi considéré.

En notant :

n : Niveau d'emploi (emplois stratégiques, emplois de type encadrement intermédiaire, emplois techniques et administratifs, emplois à basse rémunération).

L'ensemble des niveaux d'emplois est noté N .

S : Groupe social des actifs combiné au niveau de diplôme (diplôme x sexe ou diplôme x âge). L'ensemble des groupes sociaux est noté S .

n_s : Niveau d'emploi correspondant au diplôme du groupe social S .

S_n : ensemble des groupes sociaux dont le diplôme correspond au niveau d'emploi n .

Z_t : Zone de recrutement des entreprises situées dans la commune de travail t .

$e(t, n)$: Nombre d'emplois de la commune de travail t de niveau de qualification n .

$P_{dist}^n(r, t)$: Pondération prenant en compte l'éloignement entre la commune de résidence r et la commune de travail t , en fonction du cadre de mobilité des individus occupant un emploi de niveau n et selon leur espace de résidence (la commune r est-elle dans un espace urbain, périurbain, rural ?).

$nb_act_r(s)$: nombre d'actifs de la commune r appartenant au groupe social S .

$P(s, n)$: Proportion d'actifs occupés du groupe social S occupant un emploi de niveau n dans la région Nord-Pas de Calais. Cela traduit la capacité pour un groupe social d'un niveau de diplôme donné à occuper un emploi correspondant à un niveau éventuellement différent.

Lorsqu'on ne prend pas en compte les effets de déclassement ou d'acquis de l'expérience,

$P(s, n) = 1$ $s \in S_n$ pour les groupes sociaux de diplômes correspondant au niveau d'emploi

$P(s', n) = 0$ $s' \notin S_n$ pour les groupes sociaux de diplômes ne correspondant pas au niveau d'emploi.

L'IEC est calculé de la manière suivante :

$$IEC(t, n) = \frac{e(t, n)}{\sum_{s \in S, r \in Z_t} \{P(s, n) \times P_{dist}^n(r, t) \times nb_act_r(s)\}}$$

Nouveau mode de calcul des IACE

Pour une commune de résidence, l'indicateur d'accessibilité concurrencée à l'emploi (IACE) est défini comme la somme des IEC de toutes les communes incluses dans la zone de prospection du groupe social selon une pondération inversement proportionnelle à la distance qui sépare le lieu de résidence et les lieux potentiels de travail.

Pour la version de calcul ne prenant pas en compte les effets de déclassement et d'acquis de l'expérience, seuls les IEC du type d'emploi correspondant directement au niveau de diplôme du groupe social considéré sont comptabilisés,

Pour la version de calcul prenant en compte les effets de déclassement et d'acquis de l'expérience, tous les IEC sont comptabilisés avec un jeu de pondérations issu de la grille de correspondance entre niveaux de diplômes et d'emploi en Nord-Pas de Calais.

En notant :

Z_r : Zone de prospection des individus résidant dans la commune r .

$P_{dist}^s(r, t)$: Pondération prenant en compte l'éloignement entre la commune de résidence r et la commune de travail t , en fonction du cadre de mobilité des individus du groupe social S et selon leur le lieu de résidence.

L'IACE est calculé de la manière suivante :

$$IACE(r, s) = \sum_{n \in N, t \in Z_r} P_{dist}^s(r, t) \times P(s, n) \times IEC(t, n)$$